

Patrick Laaban

La Politique de l'Europe vue par le web

Tome III



Ce livre décrit la politique de l'Europe puis la politique de chaque état européen. Il a été élaboré à partir de Wikipédia.

Les pages web utilisées sont indiquées à la fin du livre, ainsi que les licences associées.

La politique de l'Europe

Les pays qui ont tout ou partie de leur territoire en Europe ou sont culturellement rattachés à l'Europe sont au nombre de 51 :

- 44 pays ont tout leur territoire en Europe :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Vatican.

- 5 pays sont en partie en Europe, en partie en Asie :

Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Russie et Turquie.

- 2 pays sont culturellement rattachés à l'Europe, bien que situés en Asie :

Arménie et Chypre.



Les pays en Europe.

La politique européenne

Évolution du nombre d'États européens depuis 1789

Le nombre d'États européens, qui s'élevait à plus de trois cents en 1789, était encore d'une soixantaine en 1815, au lendemain du congrès de Vienne. Après l'unification de l'Italie et de l'Allemagne, ce nombre était tombé à 19 en 1871 (20 avec la Turquie, qui contrôlait encore la majeure partie de la péninsule des Balkans). Il passa à 22 en 1878, lorsque le congrès de Berlin reconnut l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro. S'y ajoutèrent ensuite la Norvège (1905), la Bulgarie (1908) et l'Albanie (1912).

En 1914, l'Europe comptait donc 25 États généralement reconnus comme indépendants, non compris le Saint-Siège, l'Ordre de Malte et le territoire neutre de Moresnet : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Suède, Suisse. La forme de gouvernement la plus répandue était la monarchie, puisque qu'on ne dénombrait alors que quatre

républiques (la France, le Portugal, la Suisse et Saint-Marin) – huit en tenant compte des villes libres de Brême, Hambourg et Lübeck, inféodées à l'Empire allemand, et de la république monastique du mont Athos, placée sous le protectorat politique de la Grèce.

À la fin de l'année 1945, le nombre d'États était passé à 31 : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Irlande, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, URSS, Vatican, Yougoslavie. Plus de la moitié d'entre eux (19 sur 31) étaient encore des monarchies, y compris l'Albanie, la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie et la Roumanie qui vivaient alors sous un régime transitoire. Depuis 1975, le nombre de monarchies s'est maintenu à douze, à savoir sept royaumes, un grand-duché, trois principautés et un État pontifical.

Parmi les nombreux États qui connurent une existence éphémère au lendemain des deux guerres mondiales, on peut citer les républiques autonomes de Rhénanie et du Palatinat (1923/1924), les villes libres de Dantzig (1920/1939), de Fiume (1920/1924), de Memel (1920/1923) et de Trieste (1947/1954), ainsi que le territoire de la Sarre, qui bénéficia d'un statut particulier de 1920 à 1935 et de 1947 à 1957.

Le nombre d'États européens parut se stabiliser à 34 avec l'accession à l'indépendance de Chypre (1960) et de

Malte (1964). Il devait se maintenir à ce niveau jusqu'à la chute du mur de Berlin, en 1989. Après la réunification de l'Allemagne et l'éclatement des anciennes fédérations communistes (URSS, Yougoslavie, Tchécoslovaquie), puis avec la séparation de la Serbie et du Monténégro, le nombre d'États européens officiellement reconnus comme indépendants s'élevait à 45 en 2006 (50 avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et tout ou partie de la Turquie et du Kazakhstan). Il atteindrait même la soixantaine si l'on prenait en compte les nombreux pays ou territoires dont le statut est contesté (Abkhazie, Chypre du Nord, Haut-Karabagh, Kosovo, Ossétie du Sud, Saugeais, Sealand, Seborga, Tchétchénie, Transnistrie)...

Par ailleurs, Israël fait partie de nombreuses associations européennes culturelles ou sportives (UEFA par exemple). L'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie font partie de l'Union européenne de radio-télévision. Le Maroc a participé au Concours Eurovision de la chanson en 1980 et Israël y participe depuis 1973. Ainsi, pour Pierre Beckouche, l'Europe est d'ores et déjà partie prenante d'un vaste ensemble macro-régional, appelé « Euroméditerranée », qui va de la Russie au Maroc en passant par le Moyen-Orient et qui est traversé de flux économiques, culturels et migratoires plus intenses qu'imaginé¹.

¹ Pierre Beckouche, et Yann Richard, *Atlas d'une nouvelle Europe*, Ed.Autrement, 2004

L'unité européenne, rêve et réalité

L'Europe n'a jamais connu d'unité politique totale. Certaines périodes d'une durée variable ont cependant été marquées par la domination d'une vaste partie du continent par un pouvoir unique, qui s'est en général imposé par la force. Ce fut ainsi le cas de l'Empire romain, de l'empire carolingien, de l'empire napoléonien et du III^e Reich. Certaines familles royales ont également, par le biais de relations dynastiques, gouverné un grand nombre de pays européens, au premier rang desquelles la famille des Habsbourg².

Victor Hugo, des siècles après Andrés Laguna de Segovia, qui, lui se lamentait sur la pauvre Europe déchirée et exsangue, déjà en 1543, a souvent rêvé qu'un jour existeraient les « États-Unis d'Europe », faisant le pendant aux États-Unis d'Amérique. Son discours prononcé le 21 août 1849, à l'occasion de l'ouverture du Congrès de la Paix à Paris, est resté célèbre. Il y évoque une Europe enfin pacifiée, unie sous un même gouvernement. La suite de l'Histoire prouva qu'il s'agissait d'une vision prophétique en avance sur son temps, avec la guerre de 1870 et les deux guerres mondiales.

Mais la « mystique européenne »³ fut vivement

² Cyrille Debris « *Tu, felix Austria, nube* ». *La dynastie de Habsbourg et sa politique matrimoniale à la fin du Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles)*, Turnhout, Brepols, « Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge », 2005, 674 p.

³ Retour sur image : Retrouver une « mystique européenne », par Pierre

réactivée après la Première Guerre mondiale qui se chargea de démontrer, si besoin était, à un grand nombre d'intellectuels à quel point la guerre était absurde. Seule une Europe unie pouvait éviter le retour de l'horreur. Conscient du déclin de celle-ci face à l'Amérique (Albert Demangeon – 1920), ils cherchent la voie la plus sûre pour unifier le continent.

L'héritage culturel grec, le droit romain et l'unité chrétienne sont conçues par Paul Valéry⁴ comme les trois piliers de l'Europe, lors d'une conférence donnée à l'université de Zurich (l'un des premiers adhérents à son mouvement est le jeune maire de Cologne, Konrad Adenauer). Il trouve aussi le soutien de Louis Loucheur et Aristide Briand (qui sera d'ailleurs nommé président d'honneur du mouvement), mais dans l'ensemble les politiques ne le suivent pas et on le soupçonne parfois de travailler pour l'Allemagne. Quoi qu'il en soit le mouvement Pan-Europe est fondé et survivra jusqu'à nos jours (Un membre de la famille des Habsbourg en est aujourd'hui le président). Le même Aristide Briand, alors président du Conseil, pourra s'appuyer sur ce mouvement pour appeler à la création d'une « sorte de lien fédéral » devant l'assemblée de la Société des Nations (SDN) en 1929.

Le 1er mai 1930, en accord avec les instances dirigeantes de la SDN, il remet aux autres gouvernements européens un mémorandum sur

Moscovici (Forum Libération), 14 novembre 2011 [archive]

⁴ [1] [archive]

« l'organisation d'un régime d'Union fédérale européenne ». Il essuie un refus poli: c'est un échec⁵.

La crise et la montée en puissance des totalitarismes étouffent progressivement tout espoir de construction européenne. L'Allemagne nazie conçoit l'Europe selon une vision pangermaniste, raciste et centrée autour d'une grande Allemagne. L'Europe n'est plus qu'un réservoir de matières premières et de main d'œuvre, destinée à nourrir la machine de guerre nazie.

Mais la résistance pense aussi l'Europe, et tandis qu'elle mène le combat intérieur partout en Europe contre le fascisme et le nazisme, ses membres les plus éminents se réunissent afin de dessiner les contours d'une Europe post-seconde guerre mondiale⁶. Après la guerre Churchill appelle à son tour de ses vœux à l'unité européenne et crée un mouvement qui fusionne très peu de temps après avec celui de Coudenhove-Kalergi. Devant ce qui est perçu comme le danger soviétique, les États-Unis lancent un vaste programme de reconstruction de l'Europe avec le plan Marshall. Celui-ci conditionne la formation d'une Europe financière appuyée sur des politiques monétaires concertées (création de l'OECE – Organisation Européenne de

⁵ [2] [archive]

⁶ Laurent Jalabert, Michel Catala et Nadine Vivier (dir.), *Penser et construire l'Europe (1919-1992)*, Bréal, coll. « Amphi », 14 novembre 2007, 206 p. (ISBN 978-2-7495-0727-9, lire en ligne [archive], présentation en ligne [archive])

Coopération Économique). Il faut désormais attendre la déclaration Schuman du 9 mai 1950 pour assister à la relance du vieux projet d'union européenne, cette fois lancée par étape, en commençant par l'un des secteurs économiques phares pour les Français comme pour les allemands, l'industrie de la houille et de la sidérurgie. En plaçant ces productions sous la houlette d'une Haute Autorité, c'est le consentement prudent mais définitif d'un abandon de souveraineté qui transparait. La CEEA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) née le 1er avril 1951 par la signature du Traité de Paris, elle réunit 6 états européens : le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, la RFA et la France. La Grande-Bretagne la rejoindra en 1954. L'Europe est en marche⁷.

Ainsi, depuis la seconde moitié du XX^e siècle, un mouvement d'union politique est en construction, avec pour particularité une mise en place pacifique et démocratique (Même si on l'accuse souvent de s'être faite à l'insu des peuples). La forme actuelle de ce nouveau pouvoir qu'est l'Union européenne n'est cependant pas encore entièrement arrêtée. Il est encore laissé aujourd'hui une grande liberté politique aux pays membres, de plus en plus nombreux. L'Union européenne comprend maintenant 28 États membres, dont 18 faisant partie de la zone euro, zone de souveraineté monétaire commune.

⁷ Sylvie Guillaume (dir.), *Penser et construire l'Europe de 1919 à 1992*, Ellipses, coll. « Capes / Agrégation », septembre 2007 (ISBN 2-7298-3508-3)

Avec l'Asie, l'Europe est le continent comptant le plus de monarchies (une monarchie pour trois républiques) ; les monarchies européennes sont aujourd'hui toutes de type parlementaire, les souverains n'ayant le plus souvent qu'un rôle symbolique ou un rôle politique non déterminant : ce sont les premiers ministres ou chefs de gouvernement, issus d'une majorité parlementaire, qui sont investis du véritable pouvoir politique.

Organisations supranationales d'États européens

- UE : Union européenne (28 membres) :
 - Pays membres de la zone euro (18 membres) :
- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Italie
- Lettonie
- Luxembourg
- Malte
- Pays-Bas
- Portugal

- Slovaquie

- Slovénie

→ Pays non-membres de la zone euro (10 membres) :

- Bulgarie

- Croatie

- Danemark

- Hongrie

- Lituanie

- Pologne

- République tchèque

- Roumanie

- Royaume-Uni

- Suède

→ 4 pays non-membres de l'Union européenne, mais ayant signé des accords spécifiques avec celle-ci au sein de l'Union douanière de l'Union européenne :

- Andorre

- Monaco

- Saint-Marin

- Turquie

• AELE : Association européenne de libre-échange (4 membres) :

- Islande

- Liechtenstein

- Norvège

- Suisse

• Conseil de l'Europe et Cour européenne des droits de l'homme (47 membres), tous ceux listés ci-

dessus ainsi que les 11 pays suivants :

- Albanie
- Arménie
- Azerbaïdjan
- Bosnie-Herzégovine
- Géorgie
- Moldavie
- Monténégro
- Macédoine
- Russie
- Serbie
- Ukraine

La Biélorussie et le Vatican sont les deux seuls États européens souverains et indépendants à n'être membres d'aucune organisation supranationale européenne. Cependant, Le Vatican dispose cependant d'un statut d'observateur au Comité des ministres du Conseil de l'Europe et fait également partie de la zone euro, tandis que la Biélorussie est candidate à l'adhésion de cette organisation.

- ALECE : Accord de libre-échange centre européen
- CCRE-CEMR : Conseil des communes et régions d'Europe
- CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier
- CE : Communauté européenne
- OECE : Organisation européenne de coopération économique
- EEE : Espace économique européen

La politique des états européens

Les états européens sont les suivants :

- Albanie
- Allemagne
- Andorre
- Autriche
- Belgique
- Biélorussie
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Chypre
- Cité du Vatican
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Hongrie
- Irlande
- Islande

- Italie
- Kosovo
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macédoine
- Malte
- Moldova / Moldavie
- Monaco
- Monténégro
- Norvège
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République Tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Saint-Marin
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Turquie

Albanie

Depuis 1992, l'Albanie est une république parlementaire, démocratique et représentative. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement. Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement l'Assemblée d'Albanie (Kuvendi i Republikës së Shqipërisë), mais le Gouvernement aussi propose des projets de lois. Depuis 1991, et l'introduction du pluralisme, le système politique est dominé par les conservateurs, le Parti démocratique d'Albanie et le Parti socialiste d'Albanie. D'autres formations politiques d'une importance moindre sont représentées au Parlement et au Gouvernement.

Pouvoir exécutif

Le chef de l'État est le président de la République, qui est élu par le Parlement avec un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Dans ce système, le président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire. Le président est le garant de la démocratie puisque c'est à lui qu'incombe la responsabilité de décréter les lois adoptées par le Parlement.

Pouvoir législatif

L'Assemblée (Kuvendi), constitue le pouvoir législatif, responsable des politiques intérieures et extérieures du pays et des modifications de la Constitution. Élu tous les 4 ans, il compte au total 140 députés sortis des listes des différents partis politiques selon un système proportionnel régional.

Système judiciaire

Il existe deux types de juridictions en Albanie et elles sont : criminelle et civile. Le système judiciaire dispose d'une Cour constitutionnelle, d'une cour de cassation, de cours d'appel et de cours de district. La Cour constitutionnelle est composée de 9 membres désignés par l'Assemblée populaire pour une durée maximale de 9 ans. La Cour suprême quant à elle, comporte 17 membres qui sont nommés par l'Assemblée pour une durée de 9 ans. Dans les tribunaux, la justice est rendue par trois juges. En Albanie, il existe une formation particulière pour former des juges, l'École de la Magistrature, cela est supposé rendre les juges plus impartiaux. Une autre particularité du système albanais est le fait que dans les tribunaux il n'y a pas de jury populaire.

Découpage administratif

L'Albanie est découpée en 36 districts (Rrethe) qui disposent chacun d'un gouverneur local choisi par le